

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **58 (1985)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aide fédérale au logement

Par un vote sans appel, le Conseil national a décidé, l'an dernier, le maintien de l'aide fédérale au logement. En février 1985, le Conseil fédéral a fait paraître un message, par lequel il demande aux Chambres d'octroyer un crédit de programme de 2980 millions de francs, soit presque 3 milliards de francs pour les années 1986 à 1990, pour encourager la construction de logements.

Trois milliards, le montant impressionne: c'est en moyenne 500 francs par tête d'Helvète. Mais à y regarder de plus près, on constate qu'en fait la Confédération n'aura à déboursier que 580 millions sur quatre à cinq ans, dont 65 millions en prêts remboursables, et 515 millions en contributions à fonds perdus. L'aide au logement ne coûtera à la Confédération qu'une bonne centaine de millions par année.

Mais alors, les 3 milliards? Eh bien, 2,4 milliards sont prévus comme engagements et cautions, qui ne coûteront en principe rien à la Confédération, sinon une signature sur une feuille de papier; ces cautions permettront aux promoteurs de logements aidés d'obtenir des prêts à meilleur compte auprès des banques.

Il est intéressant de relever que depuis 1975, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement au logement, les cautions accordées par la Confédération ont représenté un total d'environ de 1,5 milliard jusqu'en 1984. Or, aucune de ces cautions, aucun de ces engagements n'ont donné lieu à paiement de la part de la Confédération, qui n'a jamais été contrainte de payer pour des promoteurs défaillants. On peut donc affirmer que les 2,4 milliards de caution pour la période 1986-1990 ne représentent aucun risque pour la Confédération.

Il faut donc espérer que les Chambres ne rechigneront pas à voter ce crédit global de 3 milliards pour le logement, lors d'une session à venir, automne ou hiver. Il serait regrettable que ce chiffre effarouche certains députés et les amène à réduire le montant du crédit. On vient de le voir, la charge réelle pour la Confédération ne sera que d'une centaine de millions par année.

Pierre-Etienne Monot.

Sommaire

Mon Logis à Neuchâtel: le dynamisme permanent, par Renée Hermenjat	3
Actualité du logement:	
— Aide au logement: sauvée	9
— Locataires et adultes	9
— Congés-ventes: quelles solutions? Un point de vue	11
Expositions et congrès: grands barrages: congrès mondial à Lausanne	11
Renseignements techniques et commerciaux	13
Cahiers de l'ASPAN / SO	I-XII

Légende couverture:

M^{me} E. Kopp,
conseillère fédérale,
s'exprimant à Soleure
le 2 mai 1985
sur « Le sol, aujourd'hui ».

habitation

Revue de Suisse romande
pour le logement,
l'architecture, l'urbanisme,
l'aménagement du territoire
et la protection
de l'environnement.

Edition

section romande de l'Union suisse pour
l'amélioration du logement, rue Clos-de-Bulle 8,
1004 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L,
enseignant à l'EAUG,
ruelle du Lapin-Vert 1, 1005 Lausanne,
tél. (021) 22 51 49.

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, P. Gilliard.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622-9, tél. 021 / 20 41 41

Diffusion

La revue *HABITATION* est l'organe officiel des
sociétés coopératives d'habitation affiliées à
l'USAL Section romande de l'Union suisse pour
l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse
occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN
(Association suisse pour l'aménagement national),
de la FAS (Sections romande et genevoise
de la Fédération des architectes suisses)

Abonnement

Suisse: Fr. 29.— par an. Etranger: Fr. 42.—
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.
Chèques postaux 10-6622-9.